

DÉLIBÉRATION N°DL20240042 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

RÈGLEMENT D'AIDE POUR LA FORMATION BAF/BAFD

Mme Dudu TOPALOGLU expose ce qui suit :

Afin d'encourager les jeunes Saint-Chamonais à passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), la commune souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement.

En effet, le dispositif permettrait de répondre aux enjeux suivants :

- encourager les jeunes à accéder à un diplôme dans l'animation ;
- réduire les freins financiers d'accès à ces formations en aidant financièrement les jeunes ;
- faciliter le recrutement d'animateurs titulaires du BAFA ou BAFD pour les acteurs du territoire (centres de loisirs et temps périscolaires portés par la ville).

Par ailleurs le dispositif permettrait également :

- d'encourager l'autonomie des jeunes ;
- de favoriser leur insertion professionnelle sur le territoire ;
- de développer l'engagement citoyen avec une contrepartie.

Les bénéficiaires de ce dispositif seront les jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés à Saint-Chamond.

L'obtention du diplôme doit être un élément structurant du parcours du jeune. En contrepartie, le bénéficiaire doit s'investir en amont dans un service de la ville ayant des missions d'animation auprès des enfants et sur une durée de 35h minimum.

A la suite de la réception des dossiers de candidature, une commission se réunira deux fois par an (une au printemps et une à l'automne) afin d'étudier les dossiers. Les avis proposés par la commission donneront lieu à une validation en conseil municipal pour le vote de l'attribution de l'aide.

L'aide forfaitaire est de 150 € maximum par bénéficiaire (dans la limite de l'enveloppe financière dédiée au dispositif et votée chaque année lors du vote du budget primitif de la ville, soit 4 500 € pour 2024).

Si le dossier est accepté et que l'aide est attribuée, le bénéficiaire devra avoir réalisé ses heures d'engagement citoyen pour pouvoir obtenir le versement de l'aide.

Le versement de l'aide se fera directement auprès de l'organisme de formation choisi parmi la liste fournie par la collectivité. Une convention entre la ville et l'organisme de formation sera établie, rappelant les engagements de chacun.

Il est proposé de valider le règlement d'aide pour la formation BAFA/BAFD tel que présenté en annexe 1 de cette délibération ainsi que le modèle de convention tripartite entre la ville, l'organisme de formation et le jeune (annexe 2) et la convention d'accueil de bénévoles (annexe 3).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 contre

M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

DÉCIDE :

- **d'approuver** la mise en place du dispositif d'aide pour la formation BAFA/BAFD,
- **d'approuver** le règlement d'aide pour la formation BAFA/BAFD tel que présenté en annexe 1,
- **d'approuver** le modèle de convention tripartite entre la ville, l'organisme de formation et le jeune (annexe 2) concernant la mise en œuvre de l'aide,
- **d'approuver** le modèle de convention d'accueil d'un collaborateur occasionnel bénévole dans le cadre de l'aide pour la formation BAFA/BAFD (annexe 3),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le règlement d'aide et les conventions associées à ce dispositif, tel qu'exposé ci-dessus, ainsi que tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024